



---

# COMITE DE DIRECTION

## PROCES-VERBAL

LE 21.07.2021

Réunion Télématique

---

### Membres interrogés :

M. LERESTEUX, Président

Mmes EVAIN et LE MAISTRE

MM. BAILLARD, BEAUCAMP, BELLISSENT, CUCURULO, DESHEULLES, DESMONS, DUBOURG, FERET, GALLIOT, GIFFARD, GOURDEL, GRESSENT, GUERRIER, GUESDON, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, LE GALL, MICHEL, RAHO, ROUTIER et VOISIN.

---

### 1 - VALIDATION DE LA STRUCTURE ET DE LA COMPOSITION DES CHAMPIONNATS POUR LA SAISON 2021/2022

---

Le Comité de Direction, consulté par voie télématique vu l'urgence :

- considérant la validation effectuée par ses soins lors de la séance du 12 Juillet 2021 et publiée le lendemain concernant les divers groupes devant disputer les championnats seniors et jeunes pour la saison 2021-2022 ;
- constatant que le GROUPEMENT JEUNESSE FOOTBALL CLUB (La Ferté Macé) a été incorporé au groupe 1 du championnat U16 R2 alors qu'il avait décliné l'engagement auquel il avait droit ;
- constatant, a contrario, que l'AS TOURLAVILLE a été omise, alors qu'en fonction des critères définis par la Commission Régionale de Préformation elle y avait acquis droit ;

DECIDE (à la majorité, une voix contre) d'intégrer l'AS TOURLAVILLE en championnat U16 R2 groupe A en lieu et place du Groupement JEUNESSE FOOTBALL CLUB (la Ferté Macé).

---

*La présente décision est susceptible de recours devant la Commission fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours à compter de la publication et ce dans le respect de forme stipulé à l'article 190 des règlements généraux.*

Le Président,

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,

Roger DESHEULLES

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE  
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX  
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR

